

## CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre La **Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole** représentée par son Président, Monsieur Eugène CASELLI, dont le siège est situé : Les Docks - Atrium 10.7 – Place de la Joliette – BP 48014 – 13567 Marseille Cedex 02

Et **Aix Marseille Université (pour le compte de l'Institut Fresnel)**, représenté par son Président, Monsieur Yvon BERLAND, 58 bd Charles Livon- 13284 MARSEILLE CEDEX 07.

Il est convenu ce qui suit :

### **Article 1 : Objet de la convention**

Du 2 au 7 septembre 2012, l'Institut Fresnel organisera au Palais du Pharo, le 9<sup>ème</sup> congrès international ETOPIIM (Electrical Transport and Optical Properties of Inhomogeneous Media).

Organisé tous les 3 ans, ce congrès a pour objectif de rassembler 150 participants venant du monde entier : chercheurs, enseignants-chercheurs, doctorants, industriels. Très pointu et spécialisé, ce congrès permet les échanges pour faire avancer les connaissances dans le domaine des matériaux inhomogènes : propriétés optiques, mécaniques, thermiques, électrique, magnétiques, transport....

Des conférenciers de renom international sont attendus. Une journée sera consacrée à des interventions proposées par des grands industriels internationaux.

Un emplacement sera réservé pour 8 stands d'industriels permettant la présentation de matériel en optique-photonique.

Le tissu économique et scientifique local sera mis en valeur en lien avec le pôle de compétitivité Optitec.

L'intervention d'un élu de Marseille Provence Métropole sera proposée lors de l'ouverture du congrès et une intervention technique de Marseille Provence Métropole lors de la journée « industriels » permettra de mettre en exergue les sites d'accueil d'entreprises du territoire métropolitain.

Il est proposé en 2012, la subvention de 3 000 euros pour l'organisation du congrès international ETOPIIM sur Marseille Provence Métropole.

### **Article 2 : Les engagements de l'Institut Fresnel (Aix Marseille Université)**

L'Institut Fresnel (Aix Marseille Université) s'engage à associer Marseille Provence Métropole à l'ensemble des actions de promotion de son colloque et en particulier :

◆ Présence du logo Marseille Provence Métropole sur l'ensemble des supports de communication présentant la manifestation (plaquettes, affiches, dossier de presse).

◆ Mention de la Communauté Urbaine dans les communiqués de presse de présentation des manifestations.

- ◆ Présence de Marseille Provence Métropole lors de la conférence par le biais d'outils de promotion (plaquettes, supports divers...).
- ◆ Participation de Marseille Provence Métropole à travers une ouverture officielle politique et un discours technique présentant les compétences de Marseille Provence Métropole.

### **Article 3 : Les engagements de Marseille Provence Métropole**

Le budget total prévisionnel du congrès s'élève à 144 047,42 euros.

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole s'engage à régler le montant de sa participation, soit 3 000 euros, une fois le service fait et selon les règles en vigueur de la comptabilité publique. Le versement de la somme de 3 000 euros s'effectuera par mandat administratif à la fin de la manifestation au vu des documents comptables certifiant sa réalisation, signés du Président et du comptable.

En contrepartie de la parfaite exécution de l'Institut Fresnel (Aix-Marseille Université) de ses obligations en vertu de la présente, la Communauté Urbaine s'engage à verser sur présentation des pièces justifiant les dépenses relatives à l'organisation du colloque, une subvention d'un montant de 3 000 euros.

Le montant de la subvention attribuée à l'Institut Fresnel (Aix-Marseille Université) sera versé sur appel de fonds de l'intéressé au compte du Trésor Public :

Banque	Guichet	Compte	Clé
10071	13000	00001020067	80

### **Article 4 : Durée de la convention**

La présente convention cessera de plein droit lors de l'accomplissement par chaque partie de l'ensemble de ses obligations. Elle ne saurait être renouvelée de façon automatique pour une prochaine édition de l'événement.

**Fait à Marseille, le**

Pour la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole  
Le Président

Pour Aix Marseille Université  
Le Président

**Eugène CASELLI**

**Yvon BERLAND**